



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

**75<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 7 mars 2014, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Ashe ..... (Antigua-et-Barbuda)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Point 138 de l'ordre du jour (suite)

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/68/716/Add.2, A/68/716/Add.3, A/68/716/Add.4 et A/68/716/Add.5)**

**Le Président (parle en anglais)** : Je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les additifs 2 à 5 au document A/68/716, dans lesquels le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de sa communication portant la cote A/68/716/Add.1, la République bolivarienne du Venezuela, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Timor-Leste, la Mauritanie et le Soudan ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations figurant dans ces documents?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 7 de l'ordre du jour (suite)

## Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

### Troisième rapport du Bureau (A/68/250/Add.2)

**Le Président (parle en anglais)** : Au premier paragraphe de son troisième rapport (A/68/250/Add.2), le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire, au titre du point 115 de l'ordre du jour de la soixante-huitième session intitulé « Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections », une question subsidiaire additionnelle, intitulée « Élection de membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international » sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question subsidiaire à l'ordre du jour de la présente session au titre du point 115 de l'ordre du jour sous le titre I?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président (parle en anglais)** : Au paragraphe 1 b), le Bureau recommande d'autre part que la question subsidiaire soit examinée directement en séance plénière. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner cette question subsidiaire en séance plénière?

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

14-25590(F)



Document adapté

Merci de recycler



*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres que cette question subsidiaire devient l'alinéa f) du point 115 de l'ordre du jour de la présente session.

Au paragraphe 2 a) de son rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'inscrire une question additionnelle intitulée « Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient » à l'ordre du jour de la présente session, sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session sous le titre I?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au paragraphe 2 b), le Bureau recommande d'autre part que cette question soit examinée directement en séance plénière. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner cette question en séance plénière?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres que cette question devient le point 175 de l'ordre du jour de la présente session.

L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen du troisième rapport du Bureau.

#### **Point 115 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections**

##### **d) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

###### **Note du Secrétaire général (A/68/770)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, par sa décision 60/409 du 16 mars 2006, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, a élu M. Achim Steiner Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un mandat de quatre ans allant du 15 juin 2006 au 14 juin 2010.

Je rappelle également que, par sa décision 64/420 du 22 avril 2010, l'Assemblée, sur la proposition du Secrétaire général, a réélu

M. Achim Steiner au poste de Directeur exécutif du Programme pour un mandat de quatre années supplémentaires prenant effet le 15 juin 2010 et venant à expiration le 14 juin 2014..

Conformément au paragraphe 2 de la section II de la résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de réélire M. Steiner Directeur exécutif du Programme, pour un mandat de deux ans allant du 15 juin 2014 au 14 juin 2016.

Par conséquent, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite réélire M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un mandat de deux ans allant du 15 juin 2014 au 14 juin 2016?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je félicite M. Steiner pour sa réélection en tant que Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 115 d) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 7 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un rapport de la Cinquième Commission sur le point 116 a) de l'ordre du jour intitulé « Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires », publié sous la cote A/68/557/Add.1.

Pour que l'Assemblée puisse examiner le rapport de la Cinquième Commission, il est nécessaire de reprendre l'examen du point 116 a) de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 116 a) de l'ordre du jour et procéder immédiatement à son examen?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 116 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

**a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/68/557/Add.1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au paragraphe 3 du rapport publié sous la cote A/68/557/Add.1, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Ye Xuenong (Chine) membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat prenant effet le 7 mars 2014 et se terminant le 31 décembre 2016.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Ye Xuenong membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat prenant effet le 7 mars 2014 et venant à expiration le 31 décembre 2016?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 116 a) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**g) Nomination de membres du Comité des conférences**

**Note du Secrétaire général (A/68/91)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 60<sup>e</sup> séance plénière, le 5 décembre 2013, l'Assemblée générale a pris note de la nomination du Danemark, des États-Unis

d'Amérique, du Japon, de la Mauritanie, du Qatar et de la République-Unie de Tanzanie en tant que membres du Comité des conférences pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les membres se rappelleront également qu'à sa 74<sup>e</sup> séance plénière, le 10 février 2014, l'Assemblée a pris note de la nomination de la Jamaïque membre du Comité des conférences pour un mandat commençant le jour de la nomination et prenant fin le 31 décembre 2016.

En outre, les membres se rappelleront qu'il reste deux sièges vacants réservés aux États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'un pour un mandat commençant le jour de la nomination et prenant fin le 31 décembre 2014 et l'autre pour un mandat commençant le jour de la nomination et prenant fin le 31 décembre 2015. Sur la recommandation du Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai désigné l'Uruguay membre du Comité des conférences pour un mandat commençant le 7 mars 2014 et venant à expiration le 31 décembre 2015. Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de cette nomination?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le dernier siège vacant pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, j'invite instamment le Groupe à présenter une candidature le plus rapidement possible.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 116 g) de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 15 h 20.*